

M. Pearkes: Dans le passé, le travail de recherches n'était-il pas exécuté aux arsenaux? A-t-on changé cela?

Le très hon. M. Howe: Il y a peut-être lieu de donner des explications à ce sujet. On n'a jamais eu l'intention de constituer les arsenaux en établissements de recherches. On visait à conserver les ouvriers spécialisés et les machines-outils, ou au moins un certain nombre, ayant servi au métier, et aussi à exécuter, à l'égard des canons, le travail qui se poursuit en temps de paix et qui consiste surtout, l'honorable député le sait, en travaux de réparation et d'entretien des canons existants. Dans le cas d'une nouvelle pièce dont on pourrait avoir besoin,—par exemple, advenant le remplacement d'un canon de modèle britannique par un canon de modèle américain,—l'outillage relatif à cette nouvelle pièce serait fabriqué à l'usine des arsenaux et tous les détails en seraient fournis à quiconque est chargé d'assurer la production de l'arme sur une grande échelle.

Mais cela est fort différent du travail de mise en œuvre. Il s'agit d'une usine de production à l'échelle restreinte en vue de conserver un personnel susceptible de devenir le noyau d'une entreprise beaucoup plus vaste.

M. Pearkes: Où se fait la réparation des canons d'un modèle différent de ceux que fabrique cet arsenal de Sorel?

L'hon. M. Claxton: Elle se fait dans les établissements de l'armée, surtout par le service technique de l'électricité et de la mécanique.

M. Pearkes: Il est outillé pour réparer des canons?

L'hon. M. Claxton: Oui, le dépôt de réparation se trouve à la Longue-Pointe.

M. Pearkes: Il ne s'agit pas du même endroit que celui où s'est installé la société de Sorel?

L'hon. M. Claxton: Non, c'est sur l'autre rive du fleuve.

M. Black (Cumberland): Ce n'est pas sans intérêt que j'ai appris du ministre de la Production de défense que les pièces de canon étaient fabriquées dans des industries privées. Cette distribution du travail est-elle faite par le ministère ou par les principaux fabricants de canons? S'il y a distribution de ce travail, en confie-t-on une partie aux industries des provinces Maritimes? En effet, plusieurs d'entre elles, lors de la dernière guerre, ont fort bien réussi dans la fabrication des canons et autre matériel de première importance.

Le très hon. M. Howe: L'entrepreneur privé se charge de répartir le travail parmi des sous-traitants. J'ignore si une partie de ce travail se fait dans les provinces Maritimes. Toutefois, la fabrique de la Dosco, à Trenton, sera spécialement aménagée pour l'exécution de travaux d'un autre genre et l'on songe à recourir aux fabriques des provinces Maritimes dès que le travail préparatoire aura suffisamment progressé pour permettre de répartir la besogne.

M. Drew: J'avais l'impression que ces arsenaux avaient pour objet de maintenir un certain outillage, de préparer certains spécialistes à l'exercice de ce que le ministre a appelé cet art, car c'est de cette manière, je crois, qu'on désigne habituellement l'aptitude générale à créer des armes de ce genre. Nous ne sommes pas encore engagés dans une guerre totale. S'il y avait de bonnes raisons par le passé d'établir des arsenaux de ce genre, de les outiller, d'instruire un personnel de spécialistes, de conserver l'art de l'armurier, il y en a également aujourd'hui pour employer ces arsenaux aux fins pour lesquelles ils ont été construits et outillés. On nous dit en effet que le conflit pourrait durer dix, vingt ou vingt-cinq ans peut-être et on sait que la mise au point de nouveaux canons, de nouvelles armes sera essentielle au maintien de la paix. Le ministre pense-t-il qu'il est sage en ce moment d'abandonner ce secteur d'activité, de confier cet art entièrement à un industriel particulier qui exécutera un contrat avec un objectif déterminé en vue?

Le très hon. M. Howe: Nous utilisons l'arsenal exactement aux mêmes fins que celles auxquelles il a servi entre les deux guerres, c'est-à-dire pour disposer au Canada d'ouvriers spécialisés dans certains travaux requis en temps de guerre. Le canon de trois pouces est l'une des quelques armes qui ont été normalisées dans trois pays. Ce fut toujours l'objectif de la production canadienne d'obtenir des contrats assez importants pour les réaliser économiquement. La difficulté que nous éprouvons au Canada, surtout en ce qui concerne les canons, c'est que, jusqu'à ce que se déclare la guerre ouverte, le nombre de canons dont nos services ont besoin est très faible. Par exemple, je crois que la demande à l'égard des canons navals de trois pouces est d'environ une douzaine.

D'autre part, les besoins des États-Unis réclament de vastes établissements, et nos voisins étaient prêts à passer au Canada une commande considérable. Je crois que la première commande était de l'ordre de 120 canons. Elle a été remplie d'une façon si satisfaisante que les États-Unis ont augmenté